

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION N°D20230228_19

ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} MARS 2023

Date du Conseil Municipal :	28 février 2023	<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	58
Date de convocation :	21 février 2023	Nombre de présents :	30
		Nombre de représentés par pouvoir :	8
		Nombre de votants :	38
		Nombre d'absents :	20

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BERTHE Claude, BERTRE Domicie, BLEROT Damien, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BALMES Marie-Rose (à Sylvie VIAL), CARPENTIER Corinne (à Gérard FAUCHE), FUCHÉ Fabienne (à Domicie BERTRE), LAINÉ Christelle (à Pascal LEFEBVRE), PATOUREAUX Laurette (à Martine GOULLEY), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER), THIBOUT Véronique (à Jean-Jacques PREVOST).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, DRIEUX Noël, FISCHER Jessica, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, HUET Véronique, JOUAN Christèle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PEREIRA Héloïse,

Secrétaire de séance : TAVERNIER Sophie.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Fonction Publique ;
- L'avis favorable émis par le Comité Social Territorial de la Commune en date du 13 février 2023 ;

Considérant :

- Qu'il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2023,

Décide : à l'unanimité (38 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2023 :

Grades	Temps de travail	Emplois créés	Emplois pourvus
Emplois fonctionnels			
Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 habitants	35 / 35 ^e	1	1
Filière administrative – catégorie A			
Attaché principal	35 / 35 ^e	1	1
Filière administrative – catégorie B			
Rédacteur principal de 2 ^e classe	35 / 35 ^e	1	1
Rédacteur	35 / 35^e	3	3
Filière administrative – catégorie C			
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35 / 35 ^e	2	2
Adjoint administratif principal de 2^e classe	35 / 35^e	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	28 / 35 ^e	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	30 / 35 ^e	1	1
Adjoint administratif	35 / 35 ^e	6	6
Adjoint administratif	21 / 35 ^e	1	1

Filière technique – catégorie B			
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35 / 35 ^e	2	2
Filière technique – catégorie C			
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	35 / 35 ^e	5	5
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	20/35 ^e	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	22,25 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	5 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	2,5/35 ^e	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	1,25 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique	35 / 35 ^e	6	6
Adjoint technique	33,96/35 ^e	1	1
Adjoint technique	32,94/35 ^e	1	1
Adjoint technique	25 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique	21,5 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique	21,79/35 ^e	1	1
Adjoint technique	14 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique	13,5/35 ^e	1	1
Adjoint technique	10,89/35 ^e	1	1
Adjoint technique	10,5 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique	9,5 / 35 ^e	2	2
Adjoint technique	8 / 35 ^e	1	1
Adjoint technique	7 / 35 ^e	2	2
Adjoint technique	7,88/35 ^e	1	1
Adjoint technique	6,69/35 ^e	1	1
Filière culturelle – catégorie B			
Assistant enseignement artistique p ^{pal} 1 ^{ère} classe	18 / 20 ^e	1	1
Filière culturelle – catégorie C			
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	35 / 35 ^e	1	1
Filière animation – catégorie B			
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	35 / 35 ^e	1	1
Animateur	35 / 35 ^e	1	1
Filière animation – catégorie C			
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	35 / 35 ^e	1	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	26,5/35 ^e	1	1
Adjoint d'animation	35 / 35 ^e	3	3
Adjoint d'animation	32,16/35 ^e	1	1
Adjoint d'animation	18,31/35 ^e	1	1
Adjoint d'animation	13,5 / 35 ^e	1	1
Filière médico-sociale – catégorie A			
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	20,75 / 35 ^e	1	1
Assistant socio-éducatif	35 / 35 ^e	1	1
Filière médico-sociale – catégorie C			
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35 / 35 ^e	1	1
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	32,16/35 ^e	1	1
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	32/35 ^e	1	1

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2023. Le Centre de Gestion de l'Eure en sera informé.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.